

Joseph Tisiga intègre dans son œuvre de faux artéfacts d'Oliver Jackson

Joseph Tisiga explore les thèmes de l'identité mixte et de la mythologie du soi dans une installation regroupant une sélection de faux artéfacts autochtones créés par un autochtone du nom d'Oliver Jackson (1889-1982). Sur des vitrines bricolées qu'il a lui-même fabriquées, l'artiste a disposé des gravures, des vêtements perlés et des figurines réalisés par Jackson. Cette mise en scène lui permet d'affirmer le caractère précieux des objets et de le désavouer tout à la fois. Ce faisant, il crée un cadre visuel dissonant, qui remet en cause les valeurs muséales tout en exploitant l'origine anglaise de Jackson et sa construction d'une « indianité » destinée à être consommée par des Euro-Canadiens.

Né dans le comté de Norfolk, en Angleterre, Oliver Jackson éprouve dès son jeune âge une fascination pour la culture autochtone. Vers la fin des années 1920, il s'établit à Kelowna, en Colombie-Britannique, à une époque où le gouvernement canadien interdisait certaines pratiques autochtones, refusant aux Premières Nations toute possibilité d'expression de leurs croyances culturelles. Jackson créera au fil des ans des milliers de prétendus objets autochtones, parmi lesquels des costumes, des pointes de flèche et des sacs perlés, que les communautés autochtones de la région emprunteront pour leurs régates et leurs défilés. Même s'ils ont été exécutés avec art et réalisés avec de nobles intentions, les artéfacts de Jackson témoignent d'une homogénéisation de cultures autochtones distinctes. À la fin des années 1950, Jackson inaugure un « musée indien » pour abriter sa collection. Le lieu connaîtra une grande popularité auprès des écoliers de toute la province. Aujourd'hui, ses créations font partie de la collection du Musée du patrimoine Sncəwips, administré par la Première Nation Westbank.

« En recontextualisant la collection d'Oliver Jackson, nous reprenons possession de notre patrimoine. Notre but n'est pas d'offenser quiconque, mais plutôt de considérer celle-ci comme un matériau pédagogique pouvant nous aider à mieux saisir la différence entre appropriation et appréciation. Le Musée du patrimoine Sncəwips appartient à la Première Nation Westbank, une des huit communautés membres de la nation Syilx (Okanagan). Nous nous sommes donné pour mission de nous réapproprier notre histoire et notre patrimoine et de les présenter selon notre propre perspective, car nous croyons au pouvoir d'inspiration, d'éducation et de transformation de cette voix qui est la nôtre. »

Le territoire et les réserves Syilx/Okanagan

Le territoire reconnu de la Première Nation Syilx s'étend de Mica Creek (en Colombie-Britannique) au nord jusqu'à Wilbur (dans l'État de Washington) au sud, et du lac Kootenay à l'est jusqu'à la ville de Merritt à l'ouest. Il couvre plus de 69 000 km². Les peuples Syilx l'habitent et vivent de ses ressources depuis des temps immémoriaux.

L'Okanagan compte parmi les nombreux districts constituant la nation Syilx. Les Okanagan sont les gardiens du territoire allant de la ville d'Okanogan dans l'État de Washington à celle de Vernon en Colombie-Britannique. Avant l'arrivée des Européens, la vallée de l'Okanagan comptait au moins 18 villages permanents, sinon davantage.

La nation Syilx regroupe aujourd'hui les communautés suivantes : sʔuknaʔqíh/Okanagan; ńtakapmx/Thompson; stuwix/Similkameen/Nicola; sʔayckstx/Lakes; sǎwʔitp/Colville; sʔpawílxəx/San Poil; sʔspilx/Nespelem.

En raison des migrations forcées et des épidémies, un grand nombre de tribus souveraines sont désormais intégrées au sein de la nation Syilx.

À l'instar d'une grande partie du territoire de la Colombie-Britannique, les terres appartenant au peuple Syilx/Okanagan sont non cédées, ce qui signifie qu'elles n'ont jamais fait l'objet de négociations en vue d'un traité, d'une vente ou d'un échange. Il n'y a jamais eu, entre les Syilx/Okanagan et le gouvernement, d'accord formel d'aucune sorte en vertu duquel ceux-ci auraient renoncé à leurs droits ou à leurs titres de propriété en matière de terres et de ressources. Les frontières de la réserve ont été imposées et mises en œuvre par le biais de la Loi sur les Indiens de 1876, une loi très controversée qui encadre la gouvernance de la plupart des réserves et des droits des Premières Nations d'un bout à l'autre du Canada.

Michelle Bolan, registraire des collections, Musée du patrimoine Sncəwíps

JOSEPH TISIGA

Edmonton, Alberta, 1984

Série *No Home in Scorched Earth*

[Série Sans racines sur la terre brûlée]

2014-2019

Impression numérique et aquarelle sur bois, pellicule plastique

152,4 x 213,4 cm chacune

Collection de Martha Sturdy (1 de 5)

Collection de l'artiste

JOSEPH TISIGA

Edmonton, Alberta, 1984

Série *Scorched Earth*

[Série Terre brûlée]

2014-2019

Impression numérique et aquarelle sur bois, pellicule plastique

152,4 x 213,4 cm chacune

Collection de l'artiste

JOSEPH TISIGA

Edmonton, Alberta, 1984

Série *The Benevolence of Nomadic Ancestors: 3 Masks, 3 Maps, 2 Camps*

[Série La bienveillance des ancêtres nomades : 3 masques, 3 cartes, 2 camps]

2019

Gazon synthétique et objets variés

152,4 x 152,4 cm chacune

Collection de l'artiste

JOSEPH TISIGA

Edmonton, Alberta, 1984

Oliver Jackson Works

[Oeuvres d'Oliver Jackson]

2019

Bois, carton, pellicule plastique, objets variés

Dimensions variables

Collection de l'artiste

Collection du Sncwips Heritage Museum, Première Nation de Westbank

JOSEPH TISIGA

Edmonton, Alberta, 1984

Murale

2020

Tabac, colle de peau de lapin

Dimensions variables

Collection de l'artiste